



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUILLET 2019

Etaient présents : LAMY Philippe (Président), VASTER Bernard (Vice-président), BOSQUET Daniel (Trésorier), Philippe MERCIER (Secrétaire), PETIT Dany (Secrétaire adjointe), ASSALIT Claude (Responsable SGS), WARLINSKI Richard, ALLARD Jean, BRIDOUX Patrick,

Absents excusés : LANCELOT Julian, COLLOMB Jérémie
PETIT Jean-Claude (Responsable pédagogique),
DURANTEAU Frédéric,

Heures de vol, instruction et membres

1/ Membres : A ce jour, le nombre de membres s'élève à 74.

2/ Heures de vol : Le nombre d'heures de vol à la fin juin est de 448. Il se répartit de la façon suivante :

32 HDV pour le mois de janvier
78 HDV pour février
76 HDV Pour Mars
79 HDV Pour Avril
89 HDV Pour Mai
94 HDV Pour Juin

Le nombre d'heures de vol Wingly est de l'ordre de 60 depuis le début de l'année soit environ 13% du nombre d'heures de vol total. Pour la navigation solo, il est de 150. Il faut poursuivre l'amélioration observée par rapport à 2018 et inciter à voler afin d'augmenter sensiblement les heures de vol en 2019.

La journée de l'Etoile présente un bilan de 18 HDV, ce qui n'est pas parmi les meilleurs résultats de cet événement. Il a été autorisé un vol Wingly durant cette manifestation du fait que la totalité des avions n'était en fait pas mobilisée. Le vol Wingly a permis de faire voler un avion qui serait resté au sol sans ce vol.

3/ Instructeurs : Le club dispose à ce jour de 3 instructeurs. Le nombre d'heures de vol en instruction est de 149 h à ce jour. Jacky GILLOT a effectué 80 hdv et Jean-Pierre RAVET environ 36 h.

Loic TESTARD a été breveté le 26 juin en réussissant son examen PPL. Il envisage de rejoindre l'ALAT en décembre.

Le club pourrait disposer d'un nouvel instructeur en la personne de Grégory CELLIER, nouvel adhérent qui possède un avion stationné dans notre hangar et qui serait susceptible de proposer des heures d'instruction.

Par ailleurs, concernant les réservations avec les instructeurs, une ligne « instructeur panier » a été créée sur Openflyers, afin de permettre aux élèves de réserver dans l'attente d'une disponibilité d'instructeur.

Résultats du BIA

Sur 19 stagiaires, 14 ont obtenu leur brevet. 2 stagiaires au minimum sont intéressés pour rester dans notre club pour poursuivre vers l'objectif pilote pour les moins de 21 ans. Le coût de la licence FFA est alors de 78 euros au lieu de 118 euros.

Hangar ADP

Dans la situation actuelle, il est nécessaire d'avoir une gestion plus rationnelle du hangar. Concernant les tarifs tout d'abord, ils sont fixés de la façon suivante :

Avion	: 250 €/mois soit 750 €/trimestre
ULM 3 axes	: 220 €/mois soit 660 €/trimestre
Pendulaire	: 150 €/mois soit 450 €/trimestre
Hélico	: 150 €/mois soit 450 €/trimestre

Le hangar ACDF accueille 6 avions privés et aura un septième avion pour septembre. Daniel BOSQUET rappelle la difficulté de pouvoir procéder aux facturations et demande à disposer d'une liste complète et à jour des locataires. Il présente notamment le cas de Mr CABIOCH en précisant que des règlements ont été effectués sans facture et que la situation actuelle du point de vue des règlements n'est pas claire. Philippe LAMY rappelle la nécessité de pouvoir suivre en temps réel la situation et de disposer d'un dossier complet pour chaque locataire : Contrat de location, adhésion au club, coordonnées, assurances, notamment dans le cadre du DTO. **Philippe MERCIER propose de mettre à jour les dossiers locataires et d'être le référent des arrivées et départs des locataires dans notre hangar. Il procédera donc pour septembre à la mise à jour des dossiers locataires, se mettra en relation avec les nouveaux locataires lors de leur arrivée et procédera au suivi des dossiers. Une liste provisoire sera envoyée à Daniel BOSQUET pour les facturations.**

Les locataires devront être informés que les règlements selon la base tarifaire exposée ci-dessus seront à effectuer de préférence par virement (envoi du RIB ACDF) au début de chaque trimestre (janvier, avril, juillet, octobre) pour un trimestre complet en précisant bien la nature du virement.

Tours de piste

Il sera rappelé à tous les adhérents l'impérative nécessité de respecter le tracé du tour de piste. Le règlement doit prévoir des sanctions en cas de non-respect. Le texte doit être rédigé. Les réunions avec les riverains et la préfecture ont conclu que le TDP n'était pas toujours respecté notamment lorsque le contrôle n'est pas actif. Cette situation n'est plus acceptable et doit cesser si nous souhaitons garder de bonnes relations avec les riverains et poursuivre notre activité dans de bonnes conditions.

Vente du CIRRUS

Le CIRRUS a été vendu au prix de 120 000 €, prix auquel il faut déduire la mise en place d'une hélice pour 3000 € soit une vente nette pour le club de 117 000 €. Les frais de transport de 300 € (hélice) seront avancés mais pris en charge par l'acquéreur. Les frais de remise en état de la balise par le club de l'ordre de 528 € seront également pris en charge par l'acquéreur. Il s'agit de la meilleure offre faite au club. Elle permettra de dégager une somme de l'ordre de 37 000 € une fois le remboursement du crédit effectué. L'acquéreur viendra prendre livraison de l'avion au club. La transaction devrait se finaliser début de semaine prochaine.

Assurances

Claude ASSALIT a procédé à la recherche et à l'analyse de nouvelles propositions d'assurance pour nos avions et le hangar afin de réduire les coûts sans impacter les conditions de couverture.

Le bilan montre que les gains restent faibles et de l'ordre de 200 € dans les conditions de couverture similaires pour nos avions. Il est encore nécessaire de vérifier les conditions d'exclusion des contrats. Par contre, le gain sur l'assurance des hangars pourrait ne pas être négligeable et de l'ordre de plus de 1000 €. Claude doit finaliser l'analyse afin de présenter les propositions au prochain CA et ainsi prendre une décision avant le 1^{er} décembre, date butoir pour dénoncer le contrat en cours.

Situation financière

Daniel BOSQUET présente la situation financière du club (cf pièce jointe). Le compte sur livret est toujours de l'ordre de 50 000 € et le compte courant dispose de 16 500 € environ mais les factures à payer au 30 mai sont de l'ordre de 18 000 € sans compter les frais sur le CIRRUS. La vente du CIRRUS permet de faire rentrer de la trésorerie et de diminuer les charges mais la situation n'est pas pour autant florissante et reste tendue. Daniel BOSQUET rappelle la nécessité d'augmenter le nombre d'heures de vol et d'envisager de se séparer d'un hangar.

Divers

Afin d'améliorer la communication du club et de se doter d'une plaquette de type professionnel, un budget de 2000 à 3000 € pourrait être alloué à la conception d'une plaquette afin de la diffuser aux différents organismes pouvant faire appel à notre aéroclub. **Des devis devront être présentés lors de la prochaine réunion du CA.**

Les portes de notre hangar fonctionnent mal. **Un courrier doit être préparé par Philippe MERCIER afin de demander l'intervention d'ADP.**

Le Conseil d'Administration se termine à 20h15.